

Vie de l'association

Activités du Bureau de l'A.B.F. en 1972

Le Bureau a été désigné par le Conseil de l'A.B.F. dans sa réunion du 5 février 1972, désignation confirmée par l'Assemblée générale du Congrès de Colmar le 7 mai.

Constitué dans l'esprit des nouveaux statuts, le Bureau s'est mis à la tâche avec l'intention de faire vivre l'Association en attendant l'application de ces statuts.

I. STATUTS

Approuvés par l'Assemblée générale du 22 novembre 1971, les statuts ont été soumis par le nouveau bureau au Ministère de l'Intérieur en février 1972. Le Conseil d'Etat en a été saisi et le bureau, dans sa réunion extraordinaire du 14 avril, s'est trouvé devant le refus du Ministère de l'Intérieur d'accepter le texte (art. 5) : en effet, le Conseil national de l'A.B.F., prévu sans limitation de membres, n'était pas conforme aux dispositions réglementaires concernant les Associations reconnues d'utilité publique. Dans cette réunion, une commission composée de MM. BAUDIN et DAUDRIX, fut chargée de mettre au point le texte de l'article 5. Les modifications mineures apportées, qui devaient prévoir un Conseil national de 30 membres, (chiffre toléré pour une Association importante) tout en conservant la représentation proportionnelle des groupes et des sections, ont été approuvées par l'Assemblée générale de l'A.B.F. du 7 mai — de même que le règlement intérieur qui précisait l'application de ces dispositions statutaires.

Plusieurs démarches furent faites ensuite au Conseil d'Etat pour résoudre les dernières difficultés juridiques concernant la rédaction de l'article. En fin de compte, les statuts ont été approuvés par le décret du 23 août 1972 et publiés dans le *Bulletin d'Informations* du 4^e trimestre 1972 (n° 77).

Parallèlement à ces démarches et entrevues, le Bureau s'est attaché toute l'année à la mise en route des nouvelles règles de fonctionnement.

Il a ainsi pu constater qu'en dépit d'appels pressants, beaucoup de membres avaient négligé d'indiquer la section ou le groupe auxquels ils désirent appartenir. Profitant d'une vaste campagne de réclamations de cotisations, des questionnaires ont été envoyés pour tâcher de remédier à cette situation. Sans que le résultat souhaité ait été complètement obtenu : sur 650 réponses au mois d'avril beaucoup étaient incomplètes, et au 31 décembre 1972, sur 1.326 membres effectifs de l'A.B.F. (ayant payé leur cotisation 1972) 586 n'avaient pas fait connaître leur appartenance à une section et 673 à un groupe...

Cependant, ce pointage a permis — en vue de l'application de l'article 5 des nouveaux statuts — de déterminer le nombre des adhérents aux sections et aux groupes et de fixer ainsi le nombre de leurs représentants à élire pour constituer le nouveau Conseil de 30 membres.

Il reste néanmoins qu'un trop grand nombre d'adhérents sont « inorganisés » par méconnaissance des nouveaux statuts, ce qui fausse certainement les proportions dans la répartition des sièges au Conseil national et, en une certaine mesure, la représentativité de celui-ci quand il sera élu.

Cette situation inquiète le Bureau, mais il n'en est pas responsable. Il espère que, au cours de l'année 1973, elle s'améliorera.

II. BUDGET ET MARCHE DE L'ASSOCIATION

Le trésorier a exposé la situation financière à Colmar. L'augmentation, espérée, de la subvention de la Direction des Bibliothèques de France n'a pu être obtenue pour 1973. Un dossier précis nous a été demandé pour 1974 après une entrevue avec l'adjoint au Directeur.

Nous constatons une fois de plus que, faute de moyens financiers pour avoir un secrétariat permanent à plein temps, le fonctionnement de l'Association repose sur le

bénévolat des membres du Bureau qui doivent faire eux-même la plupart des tâches de secrétariat et de comptabilité. Nous pensons que cette situation est de nature à décourager les meilleurs bonnes volontés.

Un nouveau système de fichier annuel des adhérents a pu néanmoins être mis en place. Il simplifiera la comptabilité et la ventilation des cotisations avec les sections et les groupes. Un adressographe neuf a été acquis. Il améliorera considérablement le routage du Bulletin et des circulaires.

III. BULLETIN ET PUBLICATIONS

L'augmentation de frais d'impression du Bulletin pose des problèmes à l'éditeur. Il a accepté de prendre à sa charge le déficit des 4 numéros de 1972 (260 pages). Un nouvel accord a été pris qui rentrera en vigueur en 1973. Une modification de la typographie permettra d'accroître la densité du texte, mais il est très vraisemblable qu'une partie des frais de publication (cahiers supplémentaires) incombera à l'Association.

Les questionnaires remplis par les adhérents au dernier trimestre de 1972 permettront à l'équipe rédactionnelle que désignera le nouveau Conseil, d'améliorer l'efficacité du Bulletin. Dans l'immédiat, cette équipe est composée de représentants de chaque section. Le numéro du 1^{er} trimestre 1973 est consacré aux Bibliothèques universitaires, le numéro suivant essaiera de faire un bilan des réalisations des bibliothèques en France pour l'année internationale du Livre, les autres seront sous la responsabilité de deux autres sections.

Sur la base d'un questionnaire joint à la feuille d'adhésion 1973 parue dans le Bulletin (n° 77), l'Annuaire paraîtra au début de 1974.

Par ailleurs, le compte-rendu du Congrès de Colmar est prêt pour l'impression.

IV. CONGRES

Le Congrès de Colmar a été une réussite. Le Bureau a largement diffusé les résolutions adoptées auprès du Cabinet du Ministre, de la Direction des Bibliothèques, du Secrétariat de l'Education nationale, du Comité international de l'Année du Livre et de la presse nationale et régionale.

Le choix du lieu (Nice) et du thème (Bibliothèques et Editeurs) pour le Congrès de 1973 a été motivé par le désir de profiter au rayonnement du Festival international du Livre et de sensibiliser l'opinion du public et des professionnels du livre aux problèmes des bibliothèques.

V. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ETRANGERES

Des représentants de l'A.B.F., membres du Bureau ou des groupes et sections ont assistés en 1972 aux Congrès des Associations allemande, belge, italienne et suisse.

VI. RELATIONS AVEC LA F.I.A.B.

Notre Association, pour une durée de trois ans, assure le gros travail de la traduction de l'édition française des *Nouvelles de la F.I.A.B. (IFLA news)*. Une équipe de traducteurs a été constituée à cet effet, mais ici encore se fait sentir le fardeau du bénévolat. Ce périodique, à diffusion restreinte, peut cependant être envoyé — en version française — aux présidents de sections et de groupes par les soins du Secrétariat de l'A.B.F.

Un certain nombre de membres de l'Association ont participé au 38^e Conseil de la F.I.A.B. à Budapest (cf. *Bulletin d'Informations* n° 77, p. 215-216) où M. J. LETHEVE a été élu vice-président.

De forts utiles contacts ont été pris par le Bureau avec le Bureau exécutif de la F.I.A.B. et le « Program Development Group » réunis à Paris du 4 au 8 décembre.

Le Comité d'organisation de la 39^e session prévue à Grenoble du 25 août au 1^{er} septembre 1973, animé par M. CHAUVEINC, vice-président de l'Association, s'est réuni plusieurs fois.

Une Table ronde pour les pays en développement (1-2 août) précédera le Conseil qui rassemblera environ 1.000 participants. L'ensemble constitue une tâche lourde et complexe que le Bureau avait en vue dès sa constitution.

REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL NATIONAL

ANNEE 1972

membres adhérents et titulaires cotisants	1.326
ayant choisi une section	740
ayant choisi un groupe	653

$740 + 653 = 1.393$

$1.393 : 30 \text{ sièges} = 46$

	membres	: 46	reste	plus fort reste	SIEGES AU CONSEIL
Sections :					
« Bibliothèque Nationale »	88	1	42	1	2
« Bibliothèques Publiques »	363	7	41	1	8
« Bibliothèques Spécialisées »	135	2	43	1	3
« Bibliothèques Universitaires »	154	3	16	0	3
Groupes :					
Alsace	43	0	43	1	1
Aquitaine	28	0	28	1	1
Bourgogne	25	0	25	1	1
Bretagne	15	0	15	0	0
Centre	12	0	12	0	0
Champagne	22	0	22	0	0
Ile de France	184	4	0	0	4
Lorraine	40	0	40	1	1
Nord	25	0	25	1	1
Normandie	33	0	33	1	1
Paris	143	3	5	0	3
Pays de Loire	24	0	24	0	0
Rhône-Alpes	59	1	13	0	1